



CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT



Pourquoi établir une charte de l'environnement à Bassy ?

Depuis quelques années déjà, nous sommes tous sensibilisés aux différents enjeux environnementaux qui impactent notre vie quotidienne : dérèglement climatique, gestion de la ressource en eau, protection de la biodiversité, préservation de notre cadre de vie sont quelques-uns des sujets que nous devons prendre en compte pour permettre aux basseyrannes et aux basseyrans d'évoluer dans un territoire à la fois équilibré et apaisé.

Il serait toutefois illusoire de penser que, seuls à l'échelle de notre petite commune, nous puissions, par nos choix et par nos actions, obtenir des résultats significatifs dans chacun des domaines ci-dessus évoqués. Néanmoins, à l'image du petit colibri qui va chercher quelques gouttes d'eau pour lutter contre l'incendie de la forêt – « *je fais ma part* » –, nous devons assumer pleinement notre responsabilité en matière environnementale

Cela passe notamment par une exemplarité aussi ambitieuse que possible dans nos engagements et nos orientations politiques, et par l'incitation d'un maximum de nos citoyens à partager nos objectifs et à s'engager avec nous dans cette voie.

L'objectif de cette charte de l'environnement est donc de décliner, pour chacun des objectifs que nous avons identifiés comme prioritaires à l'échelle de notre commune, les axes de travail à engager ou à poursuivre, et les actions permettant de les atteindre.

Ces actions feront régulièrement l'objet d'une évaluation par le Comité consultatif Environnement, afin d'en mesurer la pertinence et, si nécessaire, de les adapter au contexte en présence.

De la sorte, nous souhaitons engager notre Commune dans un mode de développement à la fois porteur d'espoir et conscient des enjeux de long terme, à l'échelle de notre territoire comme à celui de notre planète.

Rémi PONCET,
Maire de BASSY



Réduire les consommations d'eau, et poursuivre le renouvellement des réseaux d'eau potable

- **Travailler sur la réduction des consommations de l'eau potable** dans les différents bâtiments de la commune (suivi et analyse de la consommation d'eau dans chaque bâtiment communal)
 - **Surveiller le bon état du réseau** de distribution de l'eau potable afin de lutter contre les fuites qui entraînent un gaspillage de la ressource (télé-surveillance mise en place pour détecter les fuites sur les réseaux principaux)

*Mieux
consommer
l'eau*

- En fonction du programme de travaux de voirie et des problèmes identifiés sur les canalisations, celles-ci sont réparées/remplacées
- Mettre des compteurs d'eau sur les sources d'approvisionnement hors réseau (puits du Château, cuve du futur bâtiment...)
- Signaler à l'adjoint chargé des bâtiments tout dysfonctionnement entraînant des consommations excessives

Renforcer les économies et la récupération d'eau

- **Généraliser la récupération des eaux de pluie** pour les espaces verts, le nettoyage de la voirie et la protection incendie en milieu rural, par la mise en place de cuves de récupération
- **Privilégier les schémas d'arrosage économe en eau** (goutte à goutte)
 - **Choisir des végétaux peu gourmands en eau** / planter des espèces végétales adaptées aux conditions locales et économes en eau
 - **Recourir au paillage** sur les nouvelles plantations (réduction de l'évaporation)
 - Utiliser des techniques de jardinage alternatives (gestion différenciée)



Surveiller la qualité de l'eau et prévenir les pollutions

- Continuer à surveiller la qualité de l'eau sur les captages de la commune.

Sensibiliser à l'économie et à la préservation de la ressource en eau

- **Organiser régulièrement des réunions de sensibilisation** sur la gestion quantitative de l'eau par les particuliers, avec l'appui de partenaires spécialisés sur cette problématique (syndicat de rivière, associations environnementales...)
- **Inciter à l'achat de cuves** ou récupérateurs d'eaux pluviales

*Mieux
consommer
l'eau*

Exemple de sensibilisation de la population sur la gestion de l'eau, avec la participation du Syr'Usses (Journée du patrimoine durable — 18 septembre 2022)



Promouvoir une gestion durable des espèces

- **Soutenir et participer à des opérations de replantation** sur des secteurs, et avec des essences d'arbres, arbrisseaux et arbustes, adaptés **Entretien des cours d'eau** et leurs berges, en lien avec le Syr'Usses
- **Contrôler de façon régulière** l'état sanitaire, gérer efficacement et de façon concertée **les parcelles boisées** communales et les taillis communaux dans le respect de la biodiversité et du stockage du carbone.
 - En cas de nécessité sanitaire ou de mise en danger des personnes ou de biens, la commune procède à la suppression de ces arbres, en adoptant le principe de remplacer chaque arbre supprimé.
 - **Communiquer** auprès des administrés sur les pratiques de bonne gestion du patrimoine arboré et des haies sauvages (espèces indigènes, techniques, ...)
 - **Recourir au paillage** sur les nouvelles plantations (transformation en matière organique)
 - **Respecter les dates d'interventions** : les périodes de fauche des talus et des fossés se font selon le calendrier suivant : une intervention fin de la 1ère quinzaine de juin / une intervention fin septembre
 - Pour les banquettes des routes, un passage supplémentaire peut être fait pendant l'été si les impératifs de sécurité le justifient.
 - **Décaler la date de fauche** des banquettes, sur lesquelles des **tulipes des bois** ont été identifiées, après leur période de floraison (fin juin—début juillet).
 - **Les stations de tulipes des bois** font l'objet d'un marquage pour qu'elles puissent plus facilement être repérées (voir extraits de carte ci-dessous).

Valoriser et protéger la biodiversité

Présence de stations de tulipes des bois :



- Tailler les haies arbustives seulement fin septembre
- Toute intervention en dehors de ces plages calendaires sur les talus, les fossés ou les haies devra faire l'objet d'une vérification préalable quant aux impacts éventuels sur la biodiversité.
- Pratiquer la gestion différenciée sur l'ensemble des espaces verts communaux : situés : devant et sous la Mairie, à l'aire de jeux des Perrules, au Regonfle, dans le cimetière, à côté de la STEP, devant le vieux lavoir, le long des chemins....
- Laisser une zone de non-intervention au bord des Usses, en accord avec la Compagnie Nationale du Rhône

- Augmenter les surfaces en prairies naturelles (graminées et fleurs indigènes) dans le cadre de la protection de la faune avicole, des insectes, des pollinisateurs....
- Mettre en place et contrôler des dispositifs d'accueil de biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes...)

Valoriser et protéger la biodiversité

Valoriser la nature

- Mieux faire connaître le patrimoine naturel (flore et faune) de la commune
- Sensibiliser la population à la problématique de la préservation de la biodiversité, dans le cadre de réunions organisées avec des associations, et à travers des articles publiés dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune
- Organiser des matinées participatives de nettoyage de la nature

Poursuivre la lutte contre les espèces invasives

- Continuer à lutter contre la prolifération de l'**ambroisie** (désignation de 2 référents, participation à des ateliers de formation, renseignement de la plateforme dédiée...)
- Surveiller la prolifération de la renouée
- Informer sur la présence du ver plat
- Informer et lutter contre la prolifération des **frelons asiatiques** : en mettant en place des pièges, en assurant leur suivi et en essayant de repérer les nids
- Informer et lutter contre la prolifération du **moustique tigre**, en favorisant la présence de leurs prédateurs et en limitant leurs sites de reproduction



Maîtriser la consommation énergétique municipale

- **Maîtriser la demande d'énergie** en éliminant les gaspillages et en développant l'efficacité énergétique à confort équivalent
- **Pérenniser l'extinction de l'éclairage public** entre 23h00 et 05h30
- **Généraliser l'emploi des technologies à basse consommation** d'énergie (pour le chauffage, l'éclairage, l'informatique, etc.)
 - **Sensibiliser aux gestes économes** les usagers des équipements publics
 - **Couper le chauffage** pendant une inoccupation prolongée
 - **Prévoir l'amélioration du mode de chauffage** de la mairie (programmation...)
 - **Éteindre** l'éclairage des pièces inoccupées
 - **Optimiser** l'éclairage public (ampoules LED et LBC)
 - **Effectuer un suivi** des consommations et mettre en œuvre des solutions en fonction des résultats
 - **Améliorer l'isolation thermique** des bâtiments (lors de leur construction ou de leur rénovation)
 - Signaler à l'adjoint chargé des bâtiments tout dysfonctionnement entraînant des consommations excessives.

Agir sur l'énergie

Développer les énergies renouvelables

- **Mettre en place des panneaux photovoltaïques** sur les toitures des bâtiments communaux
- **Inciter à la maîtrise des consommations** énergétiques et développer les énergies renouvelables les plus adaptées au territoire (exemple : zones d'accélération des énergies renouvelables)
- **Organiser des réunions publiques d'information** sur les économies d'énergie (avec l'ADEME, par exemple)
- **Privilégier l'utilisation des éco-matériaux**, notamment le bois, dans les constructions publiques, et encourager leur utilisation dans les constructions privées.



Favoriser la réduction des déchets municipaux à la source, améliorer leur gestion et valorisation

- **Apposer une étiquette "STOP PUB"** sur la boîte aux lettres
- Mettre en place et **sensibiliser au tri sélectif** en équipant tous les bâtiments publics de bac de tri (SIVALOR) (Opération « moins de papier, plus de tri »)
- **Objectif zéro papier** : n'imprimer que le strict nécessaire (correspondance mairie/ élus par mail) et privilégier la numérisation de documents
 - Animer les réunions par vidéo projection plutôt que par duplication de documents écrits
 - Utiliser l'option recto-verso pour les photocopies
 - Favoriser l'achat de papier recyclé
 - Envoyer les cartouches vides des photocopieurs au fournisseur afin d'être recyclées
 - **Valoriser les déchets verts municipaux** : broyage et récupération du broyat (branches, rameaux...) / compostage des déchets ne pouvant être broyés (feuilles, végétaux...)
 - **Mettre en place des composteurs** pour les équipements publics (cimetière, mairie, restaurant La Grange, cantine scolaire...)

Mieux gérer les déchets

Informé sur le tri sélectif

- **Relayer** les opérations mises en place par la CCUR et le SIVALOR sur la gestion des déchets
- **Relayer les consignes de tri sélectif** du SIVALOR et les informations sur le compostage : articles dans le bulletin municipal, rubrique dédiée sur le site internet, fiches dans le livret d'accueil des nouveaux habitants
- **Rappeler l'interdiction** de brûler les déchets végétaux et de déposer tout type de déchets dans des décharges sauvages, y compris privées
- **Surveiller** les conteneurs d'OMR les plus utilisés pour identifier d'éventuels apports ne respectant pas les consignes de tri.
- **Trier** les déchets à la cantine
- **Mettre en place** une opération anti-gaspi au restaurant scolaire / participer à des concours sur le poids des déchets générés



Au niveau de la Mairie, mettre en place une politique d'achats responsables

- **Intégrer des critères environnementaux** dans les cahiers des charges d'évaluation des achats
- **Favoriser les entrepreneurs locaux** afin de réduire la production de CO₂ et être un acteur engagé de l'économie locale

Renforcer L'implication citoyenne

- **Informé et sensibiliser** les enfants utilisant la cantine scolaire et leurs parents sur la qualité des produits alimentaires utilisés
- **Créer** un jardin/verger conservatoire
- **Organiser des matinées participatives** de nettoyage de la nature (*cf. fiche Valoriser et protéger la biodiversité*)

Mobiliser la population

- **Organiser** des réunions publiques lorsque la problématique le justifie
- **Communiquer sur la Charte**, et la mettre en ligne sur le site internet de la commune
- **Informé et sensibiliser** la population autour des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- **Mettre un lien** sur le site internet de la Commune pour accéder aux conseils de l'ADEME sur l'habitation, les achats, les déplacements et les loisirs
- **Relater** chaque trimestre dans le bulletin municipal, et en temps réel sur le site internet, l'actualité liée à l'environnement sur notre territoire
- **Intégrer au Comité consultatif environnement** des personnes « relais » sensibilisées sur les problématiques de l'environnement
- **Solliciter les personnes ressources** pour faire partager avec le grand public leurs connaissances sur l'environnement



Renforcer la prévention des risques

- **Communiquer** sur le plan communal de sauvegarde (PCS)
- **Rappeler** aux habitants la possibilité de consulter sur le site internet de la Commune le dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Lutter contre les pollutions visuelles

- **Prévoir l'enfouissement des réseaux secs** sur les tronçons de voirie sur lesquels des travaux sont engagés
 - **Aménager autour des équipements publics** pour favoriser leur intégration paysagère
 - **Lutter contre l'affichage sauvage**, en prenant des mesures pour enlever rapidement les affiches
 - **Lutter contre les décharges sauvages**

Autres actions

Développer les modes de déplacements doux

- **Rendre les trottoirs plus accessibles** en faisant appliquer le règlement du stationnement

Participer à la décarbonation des mobilités

- **Prévoir la mise en place** de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les nouveaux parcs de stationnement

Valoriser et sauvegarder le patrimoine bâti

- **Assister les particuliers** dans leurs demandes d'aide et de conseils pour préserver ou restaurer leur patrimoine privé (puits, fours...)
- Engager une réflexion sur le devenir du pont de la Craze





Mairie de Bassy
107 route de l'église
74910 BASSY

04 50 59 01 09 / www.bassy.fr

